

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX
TRAVAUX DE REFECTION ET DE
CONFORTEMENT DE LA DIGUE LAUBEUF
ET DE LA DIGUE DU LARGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANNES**
Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**



Destinataires :

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
Monsieur le Président du Tribunal Administratif

Le commissaire enquêteur
Jocelyne GOSSELIN
à NICE, le 8 Août 2017

1. OBJET DE L'ENQUETE

La Ville de Cannes et la CCI souhaitent réaliser des travaux de réfection et de confortement de la Digue de l'Ouest du Vieux Port pour assurer la protection des biens et des personnes. Elles prévoient le renforcement de la protection des installations situées à l'arrière de l'ouvrage par la construction d'un mur de renvoi de houle. Ce mur devra être aménagé pour accueillir une promenade panoramique ouverte au public.

Une autorisation administrative est nécessaire au titre de la loi sur l'eau. Le projet est soumis à étude d'impact au titre de la rubrique 10d du tableau annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement : installations portuaires.

Lors de la réalisation des travaux, les herbiers de posidonies et les grandes nacres risquent d'être partiellement détruits. La Ville de Cannes a obtenu une dérogation de la Préfecture pour la destruction des herbiers de posidonies situés en contrebas de la digue et le déplacement des grandes nacres (espèces protégées)

L'obtention de cette dérogation suppose en contrepartie des mesures d'accompagnement et des mesures compensatoires qui sont la création d'une ZMEL, le suivi des herbiers de posidonies et des grandes nacres transplantées.

Les travaux se dérouleront hors période estivale, d'octobre à avril, entre 2018 à 2021.

La population doit donner un avis sur les inconvénients mais également sur les aspects positifs de ce projet.

2. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

La plupart des observations expriment un avis favorable à la réfection et au confortement de la Digue Laubeuf et de la Digue du Large, mais les personnes qui s'expriment sur la création de la ZMEL y sont globalement défavorables ou demandent son installation sur une autre zone. Quelques observations n'ont aucun rapport avec le projet.

3. APPRECIATION DU PROJET ET CONCLUSIONS

J'ai pu me faire une opinion personnelle à partir des quelques observations du public mais aussi des conversations que j'ai pu avoir avec les personnes qui sont venues aux permanences, de ce que j'ai pu observer lors de la visite des lieux et des diverses rencontres que j'ai pu faire au cours de l'enquête : essentiellement les représentants de la Municipalité de Cannes et de la CCI.

Je me suis également appuyée sur l'avis très détaillé de la DREAL.

Le dossier m'a paru très complet, en particulier l'étude d'impact, et facilement compréhensible. Le projet est particulièrement bien décrit et détaillé en ce qui concerne l'état initial et la situation des entreprises situées derrière la digue, les travaux prévus et les difficultés rencontrées sur le plan environnemental.

3.1. La réfection et le confortement de la Digue Ouest (Laubeuf et du Large)

Il apparaît que toutes les réparations qui ont été réalisées au coup par coup, même si elles permettent de maintenir la digue dans un état acceptable, ne protègent pas les biens qui sont situés derrière la digue et les personnes qui y travaillent. Il était grand temps de trouver une solution plus durable et plus efficace.

La première solution aurait pu être de faire en sorte qu'il n'y ait aucune infrastructure derrière la digue. Mais, nous sommes ici dans un port qui doit pouvoir jouer, au minimum, son rôle de protection des embarcations qui s'y trouvent. La situation de l'hélistation permet l'approche des hélicoptères sans trop gêner les riverains. S'y trouvent également les embarcadères pour les îles de Lérins et des activités économiques indispensables au fonctionnement du port d'une ville de la dimension de Cannes, sans compter les manifestations qui s'y déroulent.

Le projet proposé, comporte notamment un rehaussement de la digue équipée d'un mur de renvoi de houle (chasse-mer) et d'enrochements de type accropodes II susceptibles d'absorber plus efficacement les assauts de la houle. Les professionnels concernés, dont les pêcheurs qui se sont exprimés, ont donné un avis favorable à ce projet.

Les travaux de réfection et de confortement, doivent se dérouler d'octobre à avril, donc hors saison estivale et hors festival. Ils ne devraient pas trop gêner les activités économiques de la Ville et du port, notamment les rotations vers les îles.

Afin de limiter la circulation des camions de transport des matériaux, des zones de stockage sur une partie du parking Laubeuf et à proximité du chantier sont prévus.

Pour toutes ces raisons, la solution proposée, malgré un coût élevé, me semble être la plus pertinente.

3.2. Les atteintes à l'environnement

Mis à part son coût, l'inconvénient majeur de ce projet est la destruction d'espèces protégées. S'il est possible de transplanter les grandes nacres qui se trouvent dans les herbiers de posidonies, il n'est pas possible d'éviter la destruction de ces derniers aux abords immédiats de la digue. C'est pourquoi une demande de dérogation a été faite auprès de la Préfecture des Alpes-

Maritimes. Cette dérogation a été obtenue à condition de mettre en place des mesures d'accompagnement pour compenser la perte de ces espèces protégées.

Tout projet ou programme portant atteinte à l'environnement, doit en éviter le dommage, en réduire l'impact et s'il subsiste des impacts résiduels compenser le dommage résiduel identifié. En l'occurrence, des mesures sont prévues pour réduire l'impact des travaux sur l'environnement, par diverses mesures :

- contrôle de la turbidité par des barrages à maille fine et interruption temporaire des travaux en cas de turbidité excessive,
- transplantation des grandes nacres (*pinna nobilis*),
- interdiction des mouillages forains, le plus souvent "sauvages", au-dessus et à proximité des herbiers de posidonies,
- suivi des espèces protégées après la fin des travaux afin de déterminer l'impact des travaux sur ces espèces.

Les mesures d'accompagnement proposées me semblent proportionnées aux enjeux écologiques

3.3. La Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (Z.M.E.L.)

L'interdiction des mouillages forains est accompagnée par un dispositif qui doit permettre un mouillage écologique qui ne porte pas atteinte aux herbiers de posidonies. Ce dispositif remplace l'encrage des bateaux sur les fonds marins et la destruction de la flore et de la faune qui s'y trouvent. Par un système de pieu enfoncé dans le sol et relié à une bouée intermédiaire, flottant entre deux eaux, aucune chaîne ou cordage ne balaie le fond marin. Les bateaux s'amarront sur une deuxième bouée en surface. Dans la mesure où la ZMEL accueillera des bateaux de petite (à partir de 6m) à moyenne taille (jusqu'à 20m), toutes les petites unités pourront s'y amarrer. Le nombre d'amarrages possible a été évalué à partir de statistiques faites sur les mouillages forains constatés. Le représentant de la Ville de Cannes m'a indiqué que ce dispositif sera offert et ne donnera pas lieu à redevance.

Par ailleurs, lors de la réunion publique du 12 mai 2015 qui s'est tenue pendant la période de concertation, les pêcheurs ont soulevé la question du nettoyage des fonds où l'on trouve des épaves non identifiées et divers déchets volumineux. La création de la ZMEL sera l'occasion d'un grand nettoyage des fonds marins.

Le dispositif de ZMEL semble être le premier envisagé dans les Alpes-Maritimes mais il est déjà opérationnel dans d'autres zones du littoral français, notamment en Corse et sur la Côte Atlantique où, semble-t-il, il n'a pas donné lieu à des protestations.

Dans la mesure où ce dispositif évite la destruction de la flore et de la faune sous-marines, qu'il reste accessible et "gratuit" pour tous et

qu'il sera l'occasion d'un nettoyage des fonds marins, je suis favorable à ce projet de ZMEL.

3.4. L'aménagement de la Promenade

La création d'une promenade permettant au public une vue magnifique à 360° sur une grande partie de la digue est un élément de valorisation de l'ouvrage. Elle sera accessible aux personnes à mobilité réduite et protégée par un portillon qui en interdira l'accès en cas de coup de mer.

La mise en valeur de l'ouvrage ne peut être qu'un plus pour les habitants et l'activité touristique de la ville. Je suis donc tout à fait favorable à cet aménagement.

3.5. Autres propositions

- Le fonctionnement de l'hélistation

Les travaux vont entraîner l'arrêt du trafic des hélicoptères, notamment en période d'évènements tels que l'ILTM et le MIPIM. Ceci constitue une contrainte économique majeure qui entraînera des pertes d'exploitation pour l'entreprise qui exploite l'hélistation.

Ma proposition est de trouver une solution temporaire à proximité des installations actuelle. La Ville de Cannes s'engage à rechercher une solution de repli pour les deux congrès et éventuellement compenser les pertes d'exploitation.

La période des travaux étant assez contrainte dans le temps, il me paraît difficile de les interrompre pendant les deux évènements cités.

Je propose de rechercher activement une solution temporaire à proximité des installations actuelles excluant d'envisager d'interrompre les travaux. La compensation des pertes d'exploitation ne doit être qu'un dernier recours.

- Proposition d'un bâtiment faisant office de digue

La construction d'un bâtiment faisant office de digue a été proposée lors de l'enquête. La Ville considère qu'il faudrait que ce bâtiment occupe tout le linéaire.

A mon avis un tel bâtiment, s'il devait occuper tout le linéaire, alourdirait considérablement la structure et serait peu esthétique pour une utilité à démontrer. Sa compatibilité avec la loi littorale serait à examiner. Il me semble, par ailleurs, que cette proposition ne relève pas directement de la présente enquête.

Après avoir étudié le dossier,
En avoir obtenu des précisions,
Visité les lieux,

Attendu que la publicité de l'enquête a été diffusée par voie de presse et affichage en temps voulu et sur les lieux directement concernés,

Vu le rapport d'enquête ci-joint,

Les précisions apportées par le maître d'ouvrage ainsi que celles des personnes liées au projet,

Compte tenu de l'examen des observations présentées par le public,

J'émet un

AVIS FAVORABLE

Au projet de réfection et de confortement de la Digue Laubeuf et de la Digue du Large sur le territoire de la Ville de Cannes

avec une recommandation :

- Rechercher activement une possibilité de déplacer l'activité de l'hélistation dans un périmètre d'une distance acceptable. La compensation des pertes d'exploitation ne devant être qu'un dernier recours.

Fait à Nice le 8 août 2017
Le Commissaire Enquêteur

Jocelyne GOSELIN

